



## Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale  
27 juin 2019  
Français  
Original : anglais

### Conférence des Parties

#### Quatorzième session

New Delhi (Inde), 2-13 septembre 2019

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire

#### Questions de procédure

**Participation et contribution des organisations de la société civile aux réunions  
et à d'autres activités liées à la Convention des Nations Unies  
sur la lutte contre la désertification**

## **Participation et contribution des organisations de la société civile aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification**

### Note du secrétariat\*

#### *Résumé*

Dans sa décision 5/COP.13, la Conférence de Parties (COP) a demandé au secrétariat de traiter un certain nombre de questions se rapportant à la contribution des organisations de la société civile aux activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (la Convention). Elle a prié le secrétariat de faciliter le renouvellement des membres du jury de sélection des organisations de la société civile (le jury de sélection). Elle lui a également demandé de prendre, en collaboration avec le jury de sélection, les mesures nécessaires pour donner effet aux recommandations issues de l'évaluation indépendante.

Dans la même décision, la COP a chargé le secrétariat de lui rendre compte, à sa quatorzième session, de l'application de la décision, notamment de lui présenter le rapport du jury de sélection sur l'exécution de ses activités.

Le présent document contient les rapports du Secrétaire exécutif et du jury de sélection sur les mesures adoptées par le secrétariat pour donner suite à la décision susmentionnée, et propose des recommandations à examiner à la quatorzième session de la Conférence.

\* Le présent document est soumis après la date prévue en raison de contraintes liées au traitement de la documentation.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités.....	1–5	3
II. Participation et contribution des organisations de la société civile aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification .....	6–20	3
A. Renouvellement de la composition du jury de sélection des organisations de la société civile .....	6–8	3
B. Aide apportée au jury de sélection dans l'exécution de son mandat.....	9–13	4
C. Suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation indépendante de l'efficacité de l'appui de la Convention à la participation des organisations de la société civile .....	14–20	4
III. Rapport du jury de sélection des organisations de la société civile.....	21–44	6
A. Activités menées par le jury de sélection.....	21–23	6
B. Travaux du jury de sélection.....	24–28	6
C. Participation du jury de sélection à la dix-septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention .....	29–34	8
D. DésertifActions 2019 .....	35–36	9
E. Préparation de la participation des organisations de la société civile à la quatorzième session de la Conférence des Parties .....	37–38	9
F. Enseignements .....	39–44	10
IV. Conclusions et recommandations.....	45	11

## I. Généralités

1. Les décisions 5/COP.9, 5/COP.10, 5/COP.11, 5/COP.12 et 5/COP.13 jettent les bases de la participation et de la contribution des organisations de la société civile aux réunions et aux autres activités liées à la Convention. Depuis l'adoption de ces décisions, le jury de sélection assure la coordination entre toutes les organisations de la société civile accréditées auprès de la COP, fournit régulièrement des orientations et fait remonter les informations utiles aux travaux du secrétariat et du Mécanisme mondial.
2. Ces quatre dernières années, le jury de sélection et ses groupes d'intérêt ont axé leurs travaux sur les priorités recensées par la société civile, notamment les questions d'occupation des terres et d'égalité des sexes. À la treizième session de la Conférence, le jury de sélection a présenté, au nom des organisations de la société civile, un ensemble de recommandations sur les moyens de garantir une occupation durable des terres tout en parvenant à la neutralité en matière de dégradation des terres. À cet égard, dans sa décision 5/COP.13, la COP a invité les Parties à examiner les recommandations formulées par le jury de sélection au sujet des droits fonciers.
3. Dans sa décision 5/COP.13, la COP invite le jury de sélection à prendre en considération le Cadre stratégique de la Convention (2018-2030) et les questions traitées aux sessions de la COP au moment d'établir son programme de travail, et à revoir ses modalités de fonctionnement en vue de renforcer son efficacité dans les activités liées à la Convention.
4. À sa dixième session, la COP a décidé d'entreprendre à sa treizième session un examen d'ensemble des résultats obtenus dans le cadre des procédures révisées d'accréditation des organisations de la société civile, sous la forme d'une participation plus efficace de leur part à la mise en œuvre de la Convention. À la treizième session, les Parties ont demandé au secrétariat de prendre, en collaboration avec le jury de sélection, les mesures nécessaires pour appliquer les recommandations issues de cette évaluation indépendante.
5. Les Parties ont aussi prié le secrétariat de rendre compte, à la quatorzième session de la Conférence, de la suite donnée à la décision.

## II. Participation et contribution des organisations de la société civile aux réunions et à d'autres activités liées à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

### A. Renouvellement de la composition du jury de sélection des organisations de la société civile

6. Au paragraphe 8 de sa décision 5/COP.13, la COP a demandé au secrétariat de faciliter le renouvellement de la composition du jury de sélection d'ici à janvier 2018. En application de cette disposition et comme suite aux consultations menées avec les organisations de la société civile accréditées, les membres ci-après ont été désignés :
  - a) M<sup>me</sup> Djatougbe Aziaka (Welfare Togo) – représentante du Groupe des États d'Afrique ;
  - b) M<sup>me</sup> Jiajia Luo (China Green Foundation) – représentante du Groupe des États d'Asie ;
  - c) M. Octavio Perez Pardo (Colegio de Ingenieros Agrónomos de Santiago de Estero (CIASE)) – représentant du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes ;
  - d) M. Valentin Ciubotaru (NGO BIOS) – représentant du Groupe des États d'Europe orientale ;

e) M<sup>me</sup> Nathalie van Haren (Both ENDS) – représentante du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

7. Depuis février 2018, le jury de sélection s'est réuni à 12 reprises (trois fois en présence des membres et le reste du temps par téléconférence) afin de s'acquitter de son mandat initial. Le secrétariat a appuyé les activités du jury de sélection, notamment celles menées par sa présidente (M<sup>me</sup> Jiajia Luo) dans le cadre de l'exécution du mandat confié par le jury, et a établi les documents nécessaires aux réunions.

8. L'actuel jury de sélection, qui siègera jusqu'à la fin de 2019, devrait se réunir au moins quatre fois en prévision de la quatorzième session de la Conférence. Du 19 au 22 juin 2019, le jury de sélection apportera son concours à l'organisation de DesertifActions19 à Ouagadougou (Burkina Faso). Cette manifestation a été conçue pour préparer et coordonner les contributions des organisations de la société civile à la quatorzième session de la Conférence.

## **B. Aide apportée au jury de sélection dans l'exécution de son mandat**

9. Conformément au mandat prévu par la Convention et aux décisions de la COP, le secrétariat a soutenu les activités des organisations de la société civile et du jury de sélection pour faire en sorte qu'ils soient associés à la mise en œuvre de la Convention à tous les niveaux.

10. Le secrétariat a continué de faciliter l'accréditation d'organisations de la société civile. À la date du présent document, 57 organisations supplémentaires avaient correctement soumis les documents nécessaires à leur accréditation en tant qu'observateurs auprès de la COP. D'autres organisations devraient avoir satisfait à cette exigence avant le début de la quatorzième session de la Conférence.

11. En outre, le secrétariat a aidé les organisations de la société civile et le jury de sélection à lever des fonds pour permettre le fonctionnement du jury et la participation des organisations de la société civile aux réunions de la COP et de ses organes subsidiaires. À cet égard, le Gouvernement suisse, par l'intermédiaire de la Direction du développement et de la coopération, et le Gouvernement turc, par l'intermédiaire de l'Initiative d'Ankara, ont apporté les fonds nécessaires à l'exécution des activités du jury de sélection au cours des dernières années. Les membres du jury de sélection ont obtenu des ressources supplémentaires qui leur permettent de mener leurs activités quotidiennes.

12. Outre sa participation à la dix-septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention, qui s'est tenue à Georgetown (Guyana) du 28 au 30 janvier 2019, le jury de sélection, en la personne de M. Octavio Perez Pardo, a pris part à la première réunion du Comité directeur du Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres. M. Octavio Perez Pardo a représenté le point de vue des organisations de la société civile, l'a fait connaître aux membres du Comité directeur et a veillé à ce que les intérêts des organisations de la société civile soient pris en compte. Le jury de sélection a également participé activement aux travaux de l'Interface science-politique grâce à M<sup>me</sup> Marioldy Sanchez, qui fournit des rapports mensuels au jury de sélection afin que ses membres continuent d'être associés aux travaux de l'Interface et à ses priorités.

13. On trouvera à la section III le rapport du jury de sélection, qui rend compte notamment des activités menées pour associer davantage les organisations de la société civile à l'application de la Convention.

## **C. Suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation indépendante de l'efficacité de l'appui de la Convention à la participation des organisations de la société civile**

14. Les quatre conclusions et les trois recommandations issues de l'évaluation indépendante ont été présentées aux Parties à la treizième session de la COP dans le document portant la cote ICCD/COP(13)/15. Dans sa décision 5/COP.13, la Conférence a

demandé au secrétariat de prendre, en collaboration avec le jury de sélection des organisations de la société civile et sous réserve de la disponibilité des ressources, les mesures nécessaires pour donner effet aux recommandations.

15. Selon la première recommandation, le jury de sélection devrait élaborer ses propres directives opérationnelles ou se doter d'un mandat, y compris d'un plan stratégique assorti de délais, concernant la participation des organisations de la société civile au processus de la Convention et son propre fonctionnement. Afin de garantir la transparence de la démarche, le secrétariat a facilité l'organisation d'une réunion entre des membres du précédent jury et de l'actuel jury, l'objectif étant que ceux-ci se mettent d'accord sur des directives opérationnelles pour le jury et qu'ils en achèvent la rédaction. Ces directives régiront les travaux du jury de sélection à l'avenir et aideront ses membres à mener à bien leur mission. Les membres de l'actuel jury ont consacré une partie de la réunion à la finalisation du programme de travail, et ont répertorié les ressources nécessaires et les sources de financement (externes et internes).

16. La deuxième recommandation met l'accent sur la nécessité, pour le jury de sélection, d'établir un plan de communication. Par chance, l'un des membres du jury, M<sup>me</sup> Djatougbe Aziaka, est une journaliste qualifiée et a acquis une certaine expérience de la communication grâce à son programme télévisuel intitulé « Ecoconscience ». Le jury de sélection a mis ces compétences à profit pour élaborer un plan de communication qui contribue à renforcer ce domaine important. Des informations sur ce plan sont disponibles sur le site Web du jury de sélection<sup>1</sup>.

17. Il ressort de la dernière recommandation que le secrétariat devrait continuer de promouvoir la participation effective des organisations de la société civile accréditées au processus de la Convention aux niveaux mondial, régional et national, en veillant particulièrement à : a) dialoguer activement avec les nouvelles organisations de la société civile pour qu'elles s'associent au processus de la Convention, afin d'élargir l'assise technique et l'influence des organisations de la société civile dans le cadre de la Convention ; et b) faciliter le suivi des activités des organisations de la société civile pour en renforcer l'impact. À cet égard, le secrétariat s'est rapproché de parties prenantes clés, à savoir des organisations de jeunes, des collectivités locales et des organisations confessionnelles, qui pourraient intervenir davantage dans les activités de la Convention.

18. Le secrétariat est devenu un partenaire actif au sein du Réseau interinstitutions des Nations Unies pour l'épanouissement des jeunes et prend part à plusieurs initiatives, en particulier celles qui concernent les emplois verts et les emplois décents pour les jeunes. En outre, les organes des trois Conventions de Rio collaborent avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme de micro financements du Fonds pour l'environnement mondial et Television for the Environment pour faire entendre la voix des jeunes au Sommet Action Climat de septembre 2019 grâce à des vidéos qui portent sur le climat, les terres et la biodiversité. La treizième session de la Conférence a été capitale en matière d'engagement des jeunes étant donné que c'est à cette occasion que le pays hôte et l'Académie chinoise de foresterie ont lancé la toute première Initiative mondiale des jeunes pour la lutte contre la désertification<sup>2</sup>. Cet événement a été le point de départ du mouvement de jeunes dans le cadre de la Convention, mouvement qui se développe actuellement sous l'impulsion du Grand groupe des enfants et des jeunes, du collectif des ONG de jeunes YOUNGO et de plus de 120 représentants de la jeunesse. On s'attend à ce que des jeunes du monde entier assistent à la quatorzième session de la Conférence afin de garantir le droit des générations futures de jouir de terres saines.

19. Le débat de haut niveau organisé pendant la treizième session de la Conférence a notamment porté sur le rôle que les collectivités locales peuvent jouer dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. Depuis, le secrétariat collabore avec l'ICLEI – Local Governments for Sustainability, Climate Chance et Cités et gouvernements locaux unis pour faire en sorte que les villes soient capables de gérer les

<sup>1</sup> <<https://www.csopanel.com>>.

<sup>2</sup> <<https://www.unccd.int/actions-around-world/global-youth-initiative-combating-desertification-starting-point>>.

futures pressions sur les ressources foncières et de maintenir un équilibre viable entre les zones et les populations urbaines et rurales.

20. Les organisations confessionnelles contribuent déjà à la dynamique instaurée pour relever les défis environnementaux. On constate une augmentation constante du degré d'engagement et du nombre de groupes religieux qui s'attaquent aux problèmes environnementaux de manière concrète à l'échelle locale, nationale et internationale. L'environnement et le développement sont souvent perçus comme des questions morales et l'action dans ces domaines comme une expression de la foi. Le secrétariat a commencé à prendre contact avec des organisations confessionnelles pour œuvrer avec elles à la protection de l'environnement, des terres et des êtres qui y vivent.

### **III. Rapport du jury de sélection des organisations de la société civile**

#### **A. Activités menées par le jury de sélection**

21. Le jury de sélection des organisations de la société civile a été créé en 2009 par la décision 5/COP.9 de la COP.

22. Il compte cinq membres, qui représentent les cinq groupes régionaux de l'ONU. Le jury actuel a été élu en janvier 2018 par les organisations de la société civile accrédités auprès de la Convention sur la lutte contre la désertification. La composition du jury est depuis lors celle qui est indiquée au paragraphe 6 ci-dessus.

23. À la première réunion du jury, le 14 février 2018 à New Delhi (Inde), M<sup>me</sup> Jiajia Luo a été élue coprésidente permanente et M<sup>me</sup> Nathalie van Haren, M<sup>me</sup> Djatougbe Aziaka, M. Octavio Perez Pardo et M. Valentin Ciubotaru, coprésidents à tour de rôle, chacun pour une période de six mois.

#### **B. Travaux du jury de sélection**

24. Le jury de sélection des organisations de la société civile s'est réuni à 11 reprises depuis février 2018. Il a tenu trois réunions en présence des membres (New Delhi (Inde) en février 2018, Georgetown (Guyana) en janvier 2019 et Ouagadougou (Burkina Faso) en juin 2019) et huit réunions à distance.

25. À sa première réunion, le jury de sélection a décidé de son mode de fonctionnement et établi le programme de travail devant lui permettre d'accomplir son mandat pour l'exercice biennal 2018-2019.

26. Il convient de préciser que, outre les réunions officielles du jury de sélection, les membres ont tenu des consultations informelles, soit par courrier électronique, soit par téléphone, afin d'évoquer et d'examiner des questions très diverses. En outre, les membres ont maintenu un contact permanent avec leur groupe constitutif, afin de veiller à ce que le point de vue de la société civile soit pris en considération dans les débats du jury.

27. Le jury de sélection a aussi eu des réunions directes avec le Secrétaire exécutif et le Secrétaire exécutif adjoint de la Convention, des représentants de gouvernements nationaux et d'autres acteurs concernés. De même, des échanges de vue ont eu lieu entre des membres du jury à titre individuel et les centres de liaison nationaux.

28. Les principaux sujets abordés par le jury de sélection ont été les suivants :

- a) Interaction avec la société civile ;
- i) Facilitation de la désignation et de l'élection d'observateurs suppléants des organisations de la société civile auprès de l'Interface science-politique de la Convention, qui feraient office de suppléants de l'observatrice actuelle, M<sup>me</sup> Marioldy Sanchez, de l'Asociación para la Investigación y Desarrollo Integral

(Pérou), et lui succéderaient. En mai 2018, M. Noel Oettle, de l'Environmental Monitoring Group (EMG) d'Afrique du Sud, a été élu ;

ii) Suivi des débats des réunions de l'Interface science-politique, au moyen de réunions entre le jury de sélection et l'observatrice des organisations de la société civile auprès de l'Interface ;

iii) Aide à l'exécution de la stratégie globale de communication de la Convention, y compris la participation de membres du jury de sélection (et de leurs groupes d'intérêt) à la Journée mondiale de la lutte contre la désertification ;

iv) Publication d'un bulletin d'information du jury de sélection ; un numéro du bulletin a été publié et coordonné par le jury ;

v) Actualisation régulière de l'information relative aux activités du jury de sélection et de l'Interface science-politique sur le site Web du jury de sélection ;

vi) Dialogue avec les groupes d'intérêt des organisations de la société civile, notamment par l'organisation d'une réunion de coordination régionale des organisations de la société civile d'Amérique latine et des Caraïbes et par la diffusion de huit bulletins d'information du Groupe des pays d'Europe de l'Ouest et autres États à l'intention des organisations de la société civile ;

vii) Facilitation de la participation des organisations de la société civile lors des sessions du Comité de la science et de la technologie (CST), du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) et de la COP ;

b) Participation aux réunions officielles ;

i) Élaboration, en vue d'améliorer le fonctionnement du jury de sélection, de principes directeurs, de règles de fonctionnement et de procédures, au cours d'une réunion spéciale entre le nouveau et l'ancien jury à l'occasion du Sommet du développement durable, en février 2018, à New Delhi (Inde) ;

ii) La membre du jury représentant le Groupe des États d'Europe de l'Ouest et autres États, Nathalie van Haren, a été invitée par la Fondation TEMA, coorganisatrice au nom de la société civile de la célébration officielle de la Journée mondiale 2019 de la lutte contre la désertification à Ankara (Turquie), pour présenter la contribution des initiatives locales à la NDT et les conditions susceptibles de favoriser ces initiatives ;

iii) Promotion de la participation des organisations de la société civile au cycle de présentation des rapports officiels au titre de la Convention à l'approche de la dix-septième session du CRIC à Georgetown (Guyana) ;

iv) Participation du jury de sélection au Sommet mondial pour le développement durable (Sommet 2018 – Partenariats pour une planète résiliente), en février 2018. Dans le cadre du Sommet, les membres du jury de sélection ont été invités à présenter un exposé sur la participation des organisations de la société civile dans le domaine de la NDT ;

v) Participation de deux membres du jury de sélection au Forum foncier mondial organisé en septembre 2018 par la Coalition internationale pour l'accès à la terre. Ces membres, [Valentin Ciubotaru](#) et Nathalie van Haren, ont organisé, avec l'appui du secrétariat de la Convention, une réunion parallèle sur la contribution des initiatives locales à la NDT et les mesures nécessaires pour créer un cadre d'action favorable. Des améliorations possibles sur le plan des politiques, qui inciteraient davantage encore à une gouvernance responsable des terres, ont été proposées, à titre d'exemple les Directives volontaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, dans le cadre des processus de définition de cibles nationales au titre de la Convention et de la quatorzième session de la Conférence en 2019 ;

vi) Participation d'une membre du jury de sélection, M<sup>me</sup> Djatougbe Aziaka, à la Semaine africaine du climat, à Accra, où elle a souligné l'importance de la

restauration des terres dans la question de l'atténuation des changements climatiques, parmi les options possibles, et a rencontré des jeunes de 27 pays africains pour évoquer les moyens de contribuer à la restauration et à la remise en état des terres ;

vii) Participation de trois membres du jury de sélection au Forum international de l'initiative « Une Ceinture et une Route » sur la coopération publique pour la remédiation écologique, en septembre 2018 dans la province de Gansu (Chine). [Djatougbe Aziaka](#), Jiajia Luo et Octavio Perez Pardo ont assisté à des réunions avec des représentants d'une vingtaine d'organisations de la société civile de pays membres de l'initiative, et le Secrétaire exécutif adjoint de la Convention pour mettre en commun des bonnes pratiques de gestion durable des terres et de coopération non gouvernementale dans le domaine de la remédiation écologique ; et

viii) Mobilisation des organisations de la société civile et d'autres réseaux existants ;

c) Les activités relatives au Fonds pour la NDT et au dispositif d'assistance technique de ce Fonds ;

i) Acceptation de l'invitation à donner un avis sur la proposition du Fonds pour l'environnement mondial concernant la mise au point d'un mécanisme d'assistance technique devant assurer des services de préparation des projets et d'assistance technique afin de constituer un portefeuille équilibré de projets efficaces pour le Fonds pour la NDT. Le jury de sélection a formulé des questions, des observations et des suggestions visant à ce que des résultats concrets soient obtenus concernant le régime foncier ; l'égalité entre les sexes ; l'impact et les mesures transformatrices ; les auteurs de projets admis à bénéficier du mécanisme ; et la gouvernance et la participation et le rôle des partenaires. Les observations ont été bien accueillies ;

ii) Participation à la réunion du Conseil stratégique du Fonds pour la NDT. Le jury de sélection a élu un de ses membres, M. Octavio Perez Pardo, pour participer aux délibérations du Conseil stratégique du Fonds, dont les membres se sont réunis en janvier 2019.

### **C. Participation du jury de sélection à la dix-septième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention**

29. La dix-septième session du CRIC a eu lieu du 28 au 30 janvier 2019 au Centre de conférences Arthur Chung à Georgetown (Guyana). Les membres du jury de sélection ont assisté à trois manifestations parallèles consacrées à la formation sur les thèmes suivants :

a) Questions liées à l'égalité des sexes et NDT ;

b) Points de vue sur la réalisation de la NDT ;

c) Prévention des situations de sécheresse : l'initiative sur la sécheresse au titre de la Convention et au-delà, et renforcement de la résilience aux tempêtes de sable et de poussière.

30. Le jury de sélection a coordonné la mobilisation et la facilitation des organisations de la société civile pendant les débats et produit des déclarations à la séance d'ouverture et la séance de clôture, et cinq interventions concernant les objectifs 1 à 5 sur la NDT, les questions d'égalité des sexes, le financement et la communication de renseignements. Avant la dix-septième session du CRIC, le jury de sélection a favorisé un débat avec les organisations de la société civile participantes à Georgetown qui a abouti à cinq priorités pour ces organisations :

a) La reconnaissance par les décideurs, les institutions financières et les autres acteurs du fait que les initiatives locales contribuent à la NDT ;

b) La sécurité d'occupation des terres des populations en général et des femmes et des jeunes en particulier doit être garantie au moyen d'une décision de la quatorzième session de la COP sur l'application des Directives volontaires pour une gouvernance



responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ;

c) La participation de la société civile, et en particulier des groupes de femmes, tout au long des processus de décision concernant la NDT et les plans nationaux de lutte contre la sécheresse, est déterminante pour que les résultats soient durables ;

d) Le financement doit être accessible et suffisant pour les organisations de la société civile qui aident les populations, en particulier les femmes, à parvenir à la NDT et/ou à suivre la réalisation de projets de NDT ;

e) Transformer notre société de façon à renforcer la durabilité et l'équité, en particulier l'équité entre les sexes.

31. Le jury de sélection a été invité à présenter un exposé pendant la réunion de dialogue sur la question des femmes, avec des représentants de l'Inde, de l'Afrique du Sud, de la Gambie, du Canada et d'ONU-Femmes. Nathalie van Haren a présenté un exposé sur l'importance de la sécurité d'occupation des terres pour les femmes et la contribution qu'elles peuvent apporter à la NDT par des pratiques durables d'utilisation et de restauration des terres.

32. À la fin de la session, le CRIC a constitué un groupe de contact pour élaborer les recommandations qui seront examinées par son organe directeur, la COP, qui se réunira en septembre 2019 à New Delhi (Inde). Trois membres du jury de sélection ont été autorisés à assister à ces réunions en qualité d'observateurs.

33. Le jury de sélection a aussi rencontré la délégation indienne pour s'entretenir de la participation des organisations de la société civile à la quatorzième session de la Conférence, à New Delhi (Inde), en septembre 2019. Il a prié le Gouvernement indien et le secrétariat de la Convention de soutenir la participation des organisations de la société civile à la quatorzième session de la Conférence, et suggéré une visite d'étude au cours du week-end sur des sites de projets d'organisations de la société civile.

34. Les membres ont regretté le fait qu'en raison du budget limité qui a été alloué aux activités du jury de sélection, aucun autre représentant des organisations de la société civile (en dehors des membres du jury de sélection, aidés par le secrétariat de la Convention), n'ait été soutenu pour assister à la dix-septième session du CRIC.

## **D. DésertifActions 2019**

35. Au moment de la rédaction du présent rapport, le jury de sélection travaillait aux préparatifs du Sommet DésertifActions 2019, organisé par les organisations de société civile SPONG (Burkina Faso) et CARI (France), qui se tiendra du 18 au 23 juin 2019 à Ouagadougou (Burkina Faso), et doit réunir plus de 300 acteurs d'organisations non gouvernementales (ONG), du monde scientifique, des collectivités locales, des institutions internationales, du secteur privé et du secteur public.

36. Le jury de sélection participe activement aux travaux d'organisation, car un de ses membres fait partie du comité directeur de la manifestation. Les membres du jury sont chargés d'organiser la séance intitulée « Décoder les négociations en cours au titre de la Convention » afin de présenter la contribution des organisations de la société civile à la Convention d'Ordos à New Delhi et d'avoir des échanges avec les participants de DésertifActions 2019 sur l'ordre du jour et les enjeux de la quatorzième session de la Conférence des Parties en Inde.

## **E. Préparation de la participation des organisations de la société civile à la quatorzième session de la Conférence des Parties**

37. Au moment de la rédaction du présent rapport, le jury de sélection s'employait à préparer la participation des organisations de la société civile à la quatorzième session de la Conférence des parties.

38. Les principales questions à l'étude étaient les suivantes :
- a) Recommandation de Gram Bharati Samiti (GBS) au secrétariat en tant que centre de liaison des organisations de la société civile pour la quatorzième session ;
  - b) Organisation de la réunion préparatoire des organisations de la société civile avant la COP, en coordination avec GBS ;
  - c) Organisation d'une séance de dialogue ouvert avec les Parties. Le sujet – les droits fonciers et la sécurité d'occupation des terres – en a été convenu avec l'ensemble des membres du jury de sélection ;
  - d) Facilitation de la participation des organisations de la société civile ;
  - e) Publication quotidienne du bulletin d'information ECO pour traduire le point de vue des organisations de la société civile et diffusion du bulletin aux participants ;
  - f) Organisation de consultations quotidiennes des organisations de la société civile ;
  - g) Décisions relatives à l'allocation d'une aide financière aux organisations de la société civile d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Europe de l'Est pour la participation à la COP ;
  - h) Mise en œuvre de la stratégie de communication par les réseaux sociaux.

## F. Enseignements

39. Le bilan de deux années de participation au jury de sélection a été jugé très positif et utile par ses membres.
40. L'existence du jury de sélection garantit une meilleure facilitation et une meilleure coordination des organisations de la société civile au niveau mondial.
41. Le Sommet mondial pour le développement durable, à New Delhi, a permis aux nouveaux membres du jury de sélection de rencontrer les anciens membres ; cela a été très utile à la transférabilité des connaissances et des données d'expérience, ce qui est très bénéfique à la continuité des activités du jury de sélection. La continuité des activités peut être même encore améliorée, en réfléchissant à des lignes directrices pour l'organisation des activités récurrentes du jury.
42. Il est bon de disposer d'un plan semestriel pour le jury de sélection car cela facilite la coordination, la communication et la planification. Malheureusement, toutes les activités proposées dans le plan semestriel n'ont pas pu être réalisées, car les engagements financiers correspondant au budget proposé n'étaient pas toujours clairs. Il serait bénéfique pour la planification du jury de sélection qu'à un stade précoce du plan de travail, par exemple à la fin du premier semestre, l'on sache de quelle marge financière le jury de sélection dispose pour organiser des manifestations, des publications, des consultations, etc.
43. L'amélioration de la visibilité aux niveaux régional et national reste une question difficile pour le jury de sélection. Dans le cadre de leur participation au cycle de présentation de rapports, à titre d'exemple, seules quelques rares organisations de la société civile ont reçu des observations de leur centre de liaison national. Le jury souhaiterait proposer que le secrétariat contribue à renforcer la communication entre les organisations de la société civile et les centres de liaison nationaux.
44. Toutes les organisations de la société civile accréditées au titre de la Convention ne se situent pas au même niveau. Certaines sont très actives en matière de communication et de coordination, tandis que d'autres sont très discrètes. Le jury devra s'employer à favoriser leur participation grâce à la contribution de grandes organisations internationales. Outre le bulletin d'information, une stratégie de communication plus globale doit être élaborée, qui devrait prévoir l'utilisation des réseaux sociaux.

## **IV. Conclusions et recommandations**

45. En vue de favoriser une participation plus efficace de la société civile aux réunions et aux processus de la Convention, la COP voudra peut-être, à sa quatorzième session :

a) Inviter les pays qui n'ont pas d'organisation de la société civile accréditée auprès de la COP, ou en ont peu, à promouvoir la participation de leurs organisations au processus de la Convention au niveau international afin de garantir une participation plus équilibrée des organisations de la société civile aux sessions de la COP et de ses organes subsidiaires ;

b) Demander au secrétariat de continuer de travailler avec les principaux acteurs concernés, y compris les jeunes, les organisations confessionnelles et les administrations locales ;

c) Prier le Secrétaire exécutif de favoriser le renouvellement des membres du jury de sélection pour une durée de deux ans en janvier 2020, conformément aux décisions antérieures ; et

d) Encourager vivement les pays développés parties, les organisations internationales et financières, les organisations de la société civile et les institutions du secteur privé à étudier la possibilité de contribuer notablement et rapidement au Fonds supplémentaire et au Fonds spécial de la Convention de façon à garantir une participation plus large des organisations de la société civile aux réunions et aux processus de la Convention ainsi qu'aux activités du jury de sélection.

---